

Afpa



STAGIAIRES

SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES À L'AFPA

LES ESSENTIELS

COMMENT LE COVID-19 SE TRANSMET-IL ?

Le COVID-19 se transmet par les gouttelettes, des sécrétions invisibles projetées lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux. On considère qu'un contact étroit de moins d'un mètre avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie.

Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des yeux, de la bouche ou du nez par des mains qui ont été en contact avec des surfaces contaminées.

LES ÉLÉMENTS CLÉS DU DÉCONFINEMENT



- Se laver les mains régulièrement à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique. Se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage unique.



- Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.



- Tousser dans son coude, utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, éternuer ou cracher et le jeter aussitôt.



- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique : ne pas serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ; respecter une distance physique d'au moins 1 mètre.



- Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées pendant 15 minutes.



- Nettoyer régulièrement les objets manipulés et les surfaces.



- Restez chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15).



- Mesurer soi-même sa température en cas de sensation de fièvre, et plus généralement auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



SI VOUS ÊTES MALADE
**Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

(appel gratuit)

ORGANISATION GÉNÉRALE DES MESURES DE SÉCURITÉ À L'AFPA



MASQUES

Le port du masque est obligatoire pour les salariés, les publics et les intervenants extérieurs pendant la période de reprise dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent pas être respectées.

Chaque salarié et chaque stagiaire se voient remettre dès l'entrée dans le site deux masques par jour de présence.



GANTS

Le port des gants n'est pas recommandé car ils donnent un faux sentiment de protection. Si des gants sont utilisés pour éviter que les mains se contaminent au contact des surfaces, il convient d'être particulièrement vigilant, les gants se trouvant alors potentiellement contaminés.



LAVAGE DES MAINS ET NETTOYAGE DU MATÉRIEL

Les mains doivent être lavées régulièrement avec de l'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique.

Le matériel utilisé en formation doit être nettoyé régulièrement, en particulier s'il est partagé entre les stagiaires et avec le formateur. Dans ce cas, il doit être nettoyé avant et après manipulation, et les mains doivent être lavées avant et après.

L'emplacement du savon liquide et du gel hydroalcoolique est indiqué sur les plans affichés dans les sites.

Des lingettes et produits nettoyants sont disponibles pour le nettoyage des surfaces telles que poignées de porte, bureaux, claviers...

Des essuie-mains à usage unique sont mis à disposition à chaque point d'eau.



AÉRATION

Les locaux doivent être aérés au minimum toutes les 3 heures pendant 15 minutes et si possible à chaque temps de pause.

LIEUX COMMUNS

- Les lieux d'accueil,
- Les salles de pause,
- Les vestiaires,
- Les sanitaires,
- Les espaces de reprographie,
- Les lieux de distribution de boisson ou snacks...

Tous ces espaces respectent un plan de circulation qui permet de maintenir les distances de sécurité.

Le nombre de personnes qui peuvent y accéder en simultanément est limité afin de respecter les distances de sécurité.

Les distributeurs de boissons/snack et les imprimantes/photocopieuses restent en libre-service. Les utilisateurs respectent le marquage au sol permettant les règles de distanciation. Ils sont nettoyés avant et après l'usage à l'aide de lingettes désinfectantes.



SALLES DE COURS ET ATELIERS

La capacité des espaces de formation a été revue afin de permettre le respect de la distance minimale d'1 mètre entre les personnes.

Des solutions de désinfection du mobilier, des équipements pédagogiques et du matériel informatique sont mises à la disposition des stagiaires (via le formateur).



RÈGLES À RESPECTER EN FORMATION

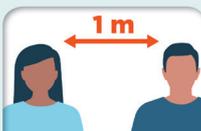
Afpa

EN FORMATION : MES GESTES BARRIÈRES



1

Je me lave les mains avant de démarrer ma journée de formation et régulièrement.



2

Je maintiens les distances de sécurité, même pendant les pauses.



3

Si les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées, je porte un masque et j'en change toutes les 4 heures.



4

Je tousse dans mon coude ou j'utilise un mouchoir à usage unique.



5

Je respecte les plans de circulation.



6

Je nettoie régulièrement mon matériel avant et pendant la formation.



7

Si je partage du matériel pendant la formation, je porte des gants ou je le nettoie avant et après manipulation.

RÈGLES DE LA RESTAURATION

Afpa

AU RESTAURANT : MES GESTES BARRIÈRES



1

Je me lave les mains avant d'arriver au restaurant.



2

Je me désinfecte les mains avec les gels hydro-alcoolique à disposition à l'entrée du restaurant.



3

Je me présente au restaurant avec une tenue de ville.



4

Je respecte mon heure de passage pour ne pas engorger la file d'attente.



5

Je choisis mes plats et je me fais servir par l'équipe du restaurant. Il n'y a plus de libre-service.



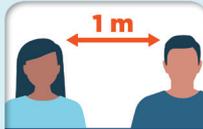
6

Je privilégie un règlement par carte bleue sans contact.



7

Je m'assois en quinconce sans vis-à-vis direct pour consommer mon repas.



8

Je respecte la distance de sécurité de 1 mètre entre deux personnes.



9

Je respecte les gestes barrières.

RÈGLES DANS LES BUREAUX

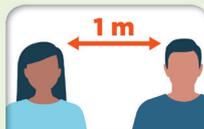


DANS LES BUREAUX : MES GESTES BARRIÈRES



1

Je suis vigilant sur mon état de santé : je vérifie tous les matins.



2

Je reste à distance d'1 mètre. Aucun contact.



3

Lorsque la distanciation n'est pas possible, je porte le masque. J'en change à mi-journée.



4

Je tousse dans mon coude ou j'utilise un mouchoir à usage unique.



5

Je me lave les mains fréquemment et pendant 30 secondes.



6

Je nettoie mon poste de travail (bureau, souris, clavier).



7

Pas de regroupement (table haute...).



8

Je ne partage pas de documents ou d'objets.



9

STOP
j'arrête si je ne peux pas respecter les règles.

RÈGLES EN RÉUNION

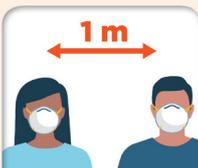
Afpa

EN RÉUNION : MES GESTES BARRIÈRES



1

Je me lave les mains
avant et après
pendant 30 secondes.



2

Je porte le masque.
Je reste à distance
d'1 mètre.
Aucun contact.



3

Je limite la durée.



4

Je ne partage pas
d'objets ou
de documents.



5

Je tousse dans
mon coude ou
j'utilise un mouchoir
à usage unique.



6

Je nettoie les surfaces
de contact avec
un produit adapté.

QUE FAIRE SI...

UN SALARIÉ, UN STAGIAIRE OU UNE PERSONNE HÉBERGÉE PRÉSENTE DES SYMPTÔMES CARACTÉRISTIQUES DU COVID-19

- 01 Lui rappeler de rester à son domicile ou dans sa chambre et de s'isoler physiquement des autres afin d'éviter les contacts.
- 02 Lui demander d'appeler le **0800 130 000** (appel gratuit).
- 03 Après renseignement au 0800 130 000, la personne peut appeler son médecin traitant ou un médecin par téléconsultation.
- 04 N'appeler le 15 que si la personne rencontre des difficultés respiratoires ou si elle fait un malaise.
- 05 La personne doit informer soit son hiérarchique, soit son formateur, soit son référent, qui établira la liste des personnes ayant été en contact proche avec elle afin de les prévenir pour surveillance.

LA PERSONNE EST TESTÉE POSITIVE, ELLE DOIT :

- Rester confinée strictement à domicile ou dans sa chambre.
- En cas de rendez-vous médical indispensable, s'y rendre en portant un masque.
- En cas de difficulté respiratoire, appeler le 15.
- Se faire prescrire un arrêt de travail.
- Informer la direction du site.

LA PERSONNE EST TESTÉE NÉGATIVE, ELLE DOIT :

- Appliquer strictement les gestes barrières (je me lave les mains très régulièrement, je tousse et j'éternue dans mon coude, j'utilise des mouchoirs à usage unique, je salue sans serrer la main et j'arrête les embrassades).
- Limiter les déplacements au strict nécessaire (travail si le télétravail est impossible, courses, visites médicales indispensables), en accord avec les consignes de confinement données par les autorités publiques.
- Informer la direction du site.

INFORMATION CORONAVIRUS (COVID 19)

BESOIN D'AIDE

Vous avez des questions, des problèmes ou des inquiétudes liés au Coronavirus ? Vous avez besoin d'être aidé ou écouté ?

Appelez le  **0 800 130 000**   

Appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7
Pour les personnes sourdes et malentendantes :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap

URGENCES

15 SAMU
17 POLICE SECOURS
18 SAPEURS POMPIERS
114 NUMÉRO D'URGENCE
pour les personnes sourdes et malentendantes

VICTIMES ET TEMOINS DE VIOLENCES

ENFANTS EN DANGER ?
119 gratuit, 24h/24, 7j/7 **allo119.gouv.fr**

VIOLENCES DANS LE COUPLE, VIOLENCES SEXUELLES

3919 numéro d'écoutes gratuit, 7j/7 de 9h à 19h
Urgences par **SMS 114**
Arrêtonslesviolences.gouv.fr
+ vous pouvez aussi trouver dans les pharmacies et dans certains centres commerciaux de l'aide

VIOLENCES SUR PERSONNES AGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

3977 numéro d'écoute, du lundi ou vendredi de 9h à 19h, prix d'un appel local

VOUS PENSEZ AVOIR LE CORONAVIRUS

VOUS AVEZ DE LA TOUX ET DE LA FIEVRE ?
Appelez le médecin

VOUS AVEZ DU MAL À RESPIRER OU ÊTES ESSOUFLÉ ?

Appelez immédiatement le **SAMU 15**
114 NUMÉRO D'URGENCE
pour les personnes sourdes et malentendantes

ACHATS

VOUS NE POUVEZ PAS VOUS DÉPLACER ET AVEZ BESOIN D'AIDE POUR FAIRE VOS COURSES, ACHETER DES MÉDICAMENTS ?

Appelez votre mairie ou une association de proximité ou trouvez de l'aide
au  **0 800 130 000** 

PERSONNES AGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE PARTICULIÈRE ?

Appelez votre mairie ou une association de proximité ou trouvez de l'aide

au  **0 800 130 000** 

DEUIL

VOUS TRAVERSEZ UNE PÉRIODE DE DEUIL ET SOUHAITEZ EN PARLER ?

appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

au  **0 800 130 000** 

PERSONNES SANS-ABRI

DES SOLUTIONS EXISTENT. SI VOUS CONNAISSEZ UNE PERSONNE SANS-ABRI, VOUS POUVEZ L'AIDER :

Besoin d'hébergement : appelez le Samu social **115**
besoin d'une aide alimentaire : appelez votre mairie
ou le  **0 800 130 000** 

LOYER

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À PAYER VOTRE LOYER CE MOIS-CI ?

 **0 800 130 000** 

VERSEMENTS DES ALLOCATIONS

VOUS TOUCHEZ DES AIDES SOCIALES ?

Pendant la crise, les aides sociales (RSA, RSO, AAH, AEEH et APL) vous sont versées sous forme d'avances si vous ne pouvez pas actualiser vos droits.

UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ sera automatiquement versée à partir du 15 mai à :

- Toutes les familles qui bénéficient du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) : **150 € par famille + 100 € supplémentaires par enfant à charge.**
- Toutes les familles bénéficiaires des aides personnelles au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS : **100 € par enfant à charge.**

CHÔMAGE

Si vous arrivez en fin de droit depuis le **12 mars 2020**, alors vos droits sont prolongés jusqu'à la fin du confinement. **Attention !** Il faut continuer à s'actualiser, comme d'habitude, avant le 15 de chaque mois pour que ce prolongement soit valable.
Plus d'informations : **3949** ou sur l'application ou le site internet **pole-emploi.fr**



Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
Établissement public à caractère industriel et commercial
Tour Cityscope, 3 rue Franklin, 93100 Montreuil
824 228 142 RCS BOBIGNY

afpa.fr

SUIVEZ-NOUS

